

Le Conseil Fédéral de l'Art Infirmier (CFAI) a révisé le « Code de Déontologie des praticiens de l'art infirmier Belges ». En novembre 2017, deux documents ont été approuvés. Il existe un nouveau document *Code de Déontologie* et un *avis concernant l'opportunité d'un système de régulation de déontologie des praticiens de l'art infirmiers*.

Ces deux documents sont publiés sur le site web du SPF Santé Publique et sont accessible via les liens suivants:

<http://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/organe-d'avis-et-de-concertation/conseil-federal-de-lart-infirmier>

[http://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/code\\_de\\_deontologie\\_des\\_praticiens\\_ai.pdf](http://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/code_de_deontologie_des_praticiens_ai.pdf)